



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative
au remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable
alimentant le secteur de la Grande-Fin, à Montezillon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

Le Conseil communal a été approché par un groupement de propriétaires du secteur de la Grande-Fin, à Montezillon, concernant la réfection de la route privée desservant le secteur. Ceux-ci souhaitent en effet procéder à des travaux sur ce tronçon.

Comme il est d'usage (coordination, synergies éventuelles), l'exécutif a procédé à un diagnostic (vision caméra) portant sur l'état de l'infrastructure du secteur en question.

Celui-ci a révélé que le collecteur d'eaux usées présentait un état tout à fait acceptable, à l'exception de quelques portions qui pourront être remises en état dans le cadre des travaux usuels d'entretien du réseau (compte de fonctionnement).

A l'inverse, à notre connaissance, la conduite d'eau communale alimentant ce secteur est en fibrociment. Partant, il est fort peu probable que ladite conduite – de par son matériau et bien que nous ne connaissions pas sa composition exacte – supporte les travaux prévus sur la route, avec le risque de se trouver face à une recrudescence de fuites une fois les travaux réalisés.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose le remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable alimentant le secteur de la Grande-Fin, à Montezillon

Le remplacement de notre canalisation s'effectuerait parallèlement à une intervention du Groupe E SA sur son infrastructure. En résultant, des économies substantielles (synergies) estimées à plusieurs dizaines de milliers de francs.

2. Aspects techniques

Les travaux prévus porteront sur le remplacement de la conduite communale sur une longueur d'environ 480 mètres, selon plan de situation annexé au présent rapport (tronçon marqué en rouge).

Le choix du matériau a été porté sur la fonte.

Au niveau du tracé de la canalisation, la demande de crédit qui vous est soumise prévoit de maintenir son tracé actuel – bien qu'incertain – dans la chaussée. L'option de déplacer ladite conduite dans le champ situé au sud de la route sera bien entendu examinée de façon précise, notamment sur les plans techniques et fonciers. Cas échéant, notre Commune pourrait bénéficier d'une moins-value appréciable.

Comme évoqué plus haut, ces travaux seront menés en parallèle à l'intervention du Groupe E SA dans le secteur. La simultanéité des interventions constitue d'ailleurs une condition indispensable au remplacement de notre conduite.

Suite également à un contact avec l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), il est prévu de déplacer les deux bornes hydrantes existantes afin d'améliorer la situation qui prévaut en cas d'incendie (marquées en rouge sur le plan de situation joint). Le diamètre de la conduite sera lui porté à 125mm afin d'améliorer son débit.

3. Aspects financiers

Une estimation du coût des travaux, sur la base de devis établis, se monte à **CHF 340'000.—**. Il se décline comme suit :

Génie-civil (installation de chantier, fouilles, terrassements, évacuation, remblayages, revêtement)		155'000
Sanitaire (conduite, raccordements, désinfection)		108'000
Déplacement et remise aux normes hydrantes		14'000
Imputations internes personnel		10'000
Ingénierie (relevés) et aspects fonciers		8'000
Divers et imprévus	15%	44'250
Total de la demande de crédit		339'250

4. Coût de fonctionnement annuel

Le coût de fonctionnement annuel du crédit se résume quant à lui comme suit :

Demande de crédit (arrondie)		340'000
Amortissement annuel (selon RLFinEC)	2%	6'800
Charge d'intérêts annuelle (taux d'intérêts moyen, cptes 2020)	1.77%	6'018
Coût de fonctionnement annuel		12'818

5. Conclusions

La dépense soumise à votre Autorité, bien que ne figurant pas au Plan financier et des tâches 21-24, s'inscrit dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration de notre réseau d'eau potable, des charges qui incombent à tout distributeur d'eau potable.

Si l'investissement est conséquent, l'exécutif vous prie de considérer sa pertinence et, en découlant, d'accepter le présent rapport et l'arrêté s'y référant.

Dans l'intervalle, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 31 mai 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

La présidente,

Tony Perrin

C. Bavaud

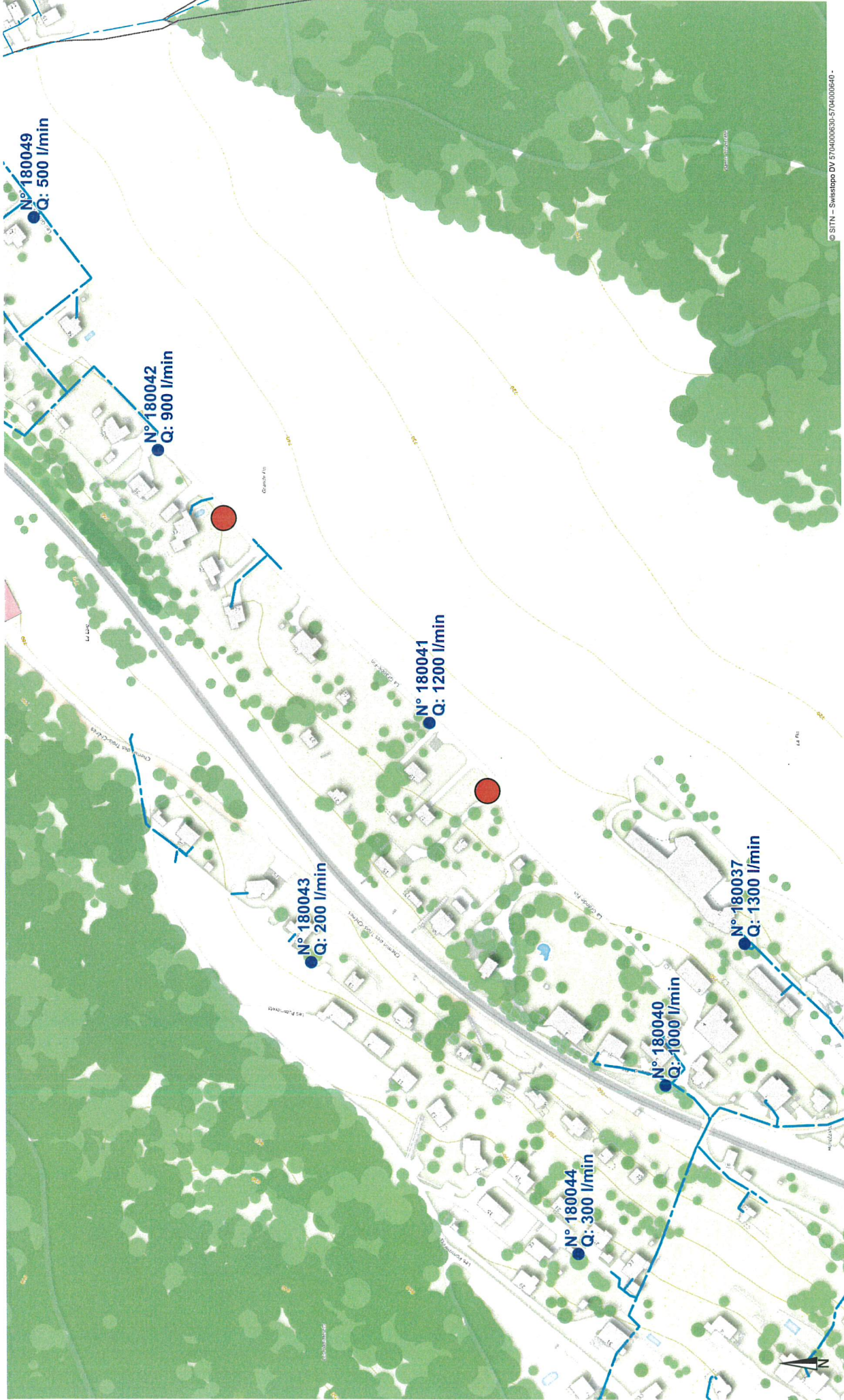
Annexes : **2 plans de situation.**
 1 arrêté.



Echelle 1:2'500



© SITN – Swisstopo DV 5704000630-5704000640 - Openstreetmap



© SITN - Swisstopo DV 5704000630-5704000640 -

Echelle 1:2000



Montézillon - Grande Fin



Commune de Rochefort

ARRETE

du Conseil général de Rochefort

accordant au Conseil communal un crédit relatif
au remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable
alimentant le secteur de la Grande-Fin, à Montezillon

Le Conseil général de Rochefort,

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,

Vu le Règlement communal sur les finances de la commune de Rochefort (RCF),

Vu le rapport du Conseil communal du 31 mai 2021,

a r r ê t e :

- Article premier** - Un crédit d'engagement de **CHF 340'000.—** est accordé au Conseil communal en vue du remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable alimentant le secteur de la Grande-Fin, à Montezillon.
- Art. 2.** - La dépense sera portée au compte des investissements F7100 / N50200 et amortie au taux de 2%.
- Art. 3.** - Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4.** - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Rochefort, le 17 juin 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire,

Le président,

Nicolas Regis

Jean-Luc Naguel